
Appel de candidatures du CCCA pour les membres des équipes de visites/ROAC

APPEL DE CANDIDATURES POUR PRATICIENS ET STAGIAIRES

Le CCCA sollicite des candidatures pour sa liste permanente de membres des équipes de visites et recherche particulièrement des candidats bilingues pour les visites des écoles francophones. Le CCCA s'efforce d'assurer la diversité et l'équilibre entre les sexes dans notre liste de bénévoles.

Le présent appel de candidature est pour **au moins** :

- **2 (deux) praticiens**, et
- **2 (deux) stagiaires**.

Les candidatures soumises doivent être accompagnées d'un curriculum vitae de deux pages au maximum et d'une lettre de présentation qui démontre l'intérêt envers l'agrément. Les qualités requises sont décrites ci-dessous.

Critères de qualification pour un membre d'une équipe de visite du CCCA

Praticien

Le candidat potentiel en tant que praticien doit :

- être un architecte autorisé à exercer la profession au Canada;
- posséder une expérience de la pratique professionnelle d'une durée et d'une étendue raisonnables;
- avoir un bilan de travail professionnel reconnu;
- démontrer une participation au sein de la profession ou de comités d'un ordre provincial ou territorial;
- porter un intérêt envers les programmes universitaires et la formation en architecture.

Stagiaire

Le candidat potentiel en tant que stagiaire en architecture doit :

- être inscrit au Programme de stage du Canada auprès d'un ordre d'architectes provincial ou territorial;
- avoir la maîtrise de l'une des deux langues officielles du Canada;
- être impliqué au sein de la profession ou de comités d'un ordre provincial ou territorial;
- être familiarisé avec les programmes d'évaluation.

Processus de sélection

- Les candidatures reçues seront ajoutées à la liste de CCCA des membres des équipes de visites.
- Les candidats seront invités à participer à une séance de formation sur l'agrément de l'Association des agences d'agrément du Canada (AAAC). À leur première visite, les candidats participeront en tant que membres sans droit de vote à des fins de formation. Après une (1) visite d'agrément en tant que membres sans droit de vote, ils seront affectés à des équipes de visite en tant que membres avec droit de vote.

Appel de candidatures du CCCA pour les membres des équipes de visites/ROAC

Présentation sommaire du CCCA et de l'agrément en architecture

Le CCCA est le seul organisme reconnu par la profession d'architecte au Canada aux fins de l'évaluation de la formation des diplômés en architecture (Programme de certification) et de l'agrément des programmes professionnels en architecture offerts par les universités canadiennes (Programme d'agrément.).

Le CCCA a son siège social à Ottawa, en Ontario. Il adhère aux principes d'équité, de transparence, de clarté et de pratiques éthiques dans toutes ses activités.

L'agrément :

- est le processus de détermination et d'attestation du respect et du maintien de normes nationales raisonnables et appropriées en matière d'éducation de professionnels, et à le certifier;
- est un processus volontaire et cyclique d'examen et d'évaluation des établissements d'enseignement et/ou des programmes visant à reconnaître la qualité par rapport à des normes prédéterminées ou à des critères d'excellence établis et évalués par des pairs;
- signifie qu'un programme professionnel en architecture a une norme satisfaisante de réussite en éducation. Cette réussite est établie par un processus d'évaluation mené par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA);
- requiert généralement une auto-évaluation de la part de l'établissement d'enseignement, suivie d'une visite sur place et d'un examen mené par une équipe représentant le CCCA. La décision relative à l'agrément est prise par le CCCA.

Membres des équipes de visites

Les membres des équipes de visites ne sont pas rémunérés pour leur temps, mais leurs dépenses sont remboursées. Ils ont le mandat d'évaluer, avant et pendant la visite sur place, la conformité du programme avec les Conditions d'agrément et de transmettre une recommandation confidentielle au conseil d'administration du CCCA concernant la durée de l'agrément.

L'équipe de base est formée de cinq membres ayant droit de vote (y compris le président). Elle comprend deux membres représentant le CCÉUA, qui sont des enseignants d'expérience en architecture; deux membres représentant le ROAC, qui sont des architectes praticiens de grande expérience; et un représentant des étudiants ou un stagiaire en architecture.

Le calendrier de la visite sur place

Les membres des équipes de visites seront tenus d'évaluer à distance les travaux d'étudiants 45 jours avant la visite sur place. Les visites sur place se déroulent généralement pendant la session d'hiver ou du printemps. Une visite typique dure jusqu'à trois (3) jours, commençant le dimanche après-midi par la présentation des membres de l'équipe et une séance d'orientation, et se terminant le mardi après-midi.

Appel de candidatures du CCCA pour les membres des équipes de visites/ROAC

Participation à la visite

Pendant la visite sur place, l'équipe finalise l'examen des expositions des travaux étudiants, mène des entrevues non directives, visite les lieux, cerne des questions d'intérêt qui n'étaient peut-être pas mises en évidence dans le Rapport du programme en architecture. De plus, le président de l'équipe offre généralement une occasion pour tenir des entrevues confidentielles non prévues avec l'équipe, à la demande du corps professoral, des étudiants ou des employés, individuellement ou collectivement.

Écoles d'architecture agréées au Canada

La liste des programmes professionnels agréés et les documents relatifs à leur agrément sont affichés sur le site suivant : <https://cacb.ca/fr/programmes-agrees/>

Référence : Les Conditions et durées d'agrément du CCCA et les Procédures d'agrément du CCCA sont affichées sur le site Web du CACB-CCCA à : <https://cacb.ca/fr/conditions-et-procedures/>